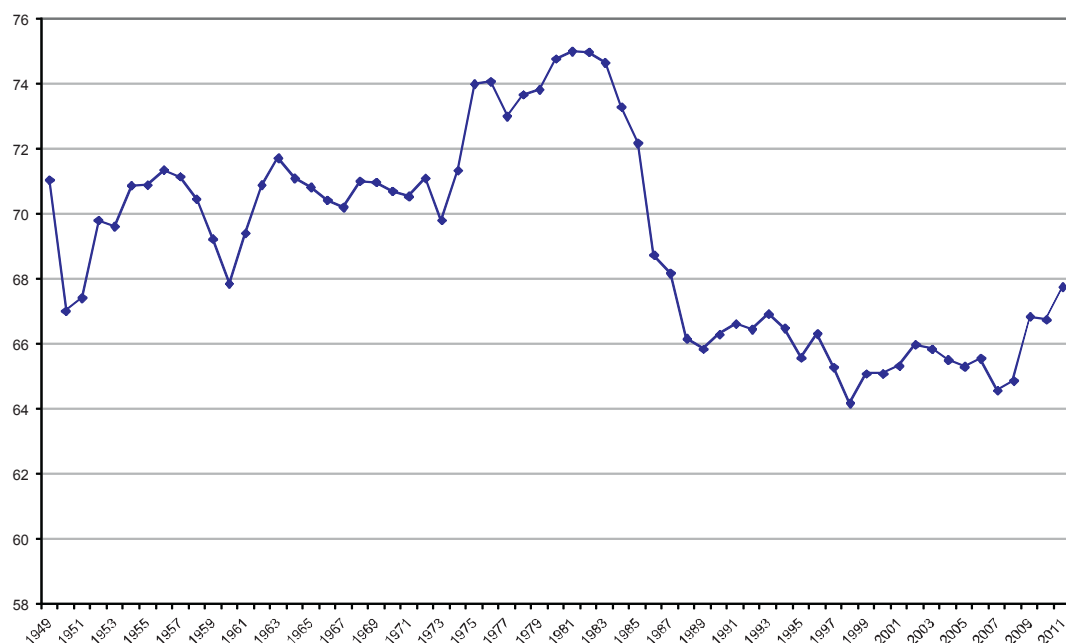


## Indicateur n°8 : Evolution de la part des salaires dans la valeur ajoutée

**Part des salaires dans la valeur ajoutée (en %)**



Source : comptes nationaux base 2005, INSEE.

Champ : sociétés non financières.

La valeur ajoutée est constituée des salaires « super-bruts », qui incluent cotisations salariales et patronales, et de la rémunération du capital. En 2011, les salaires représentent 67,8 % de la valeur ajoutée des sociétés non financières.

Cette part a augmenté de 3 points depuis 2007 et de 1 point entre 2010 et 2011. En effet, la valeur ajoutée des sociétés non financières a crû de 2,8 % en 2011 tandis que les rémunérations ont augmenté de 3,8 % et les cotisations de 6,2 %. Alors que les cotisations s'adaptent au surcroît de dépenses sociales occasionné par la crise, la rémunération du capital n'a pas encore retrouvé son rythme de croissance d'avant-crise.

Depuis les années 1960, la part des salaires dans la valeur ajoutée a connu en France des évolutions très contrastées. Quatre périodes différentes peuvent être distinguées :

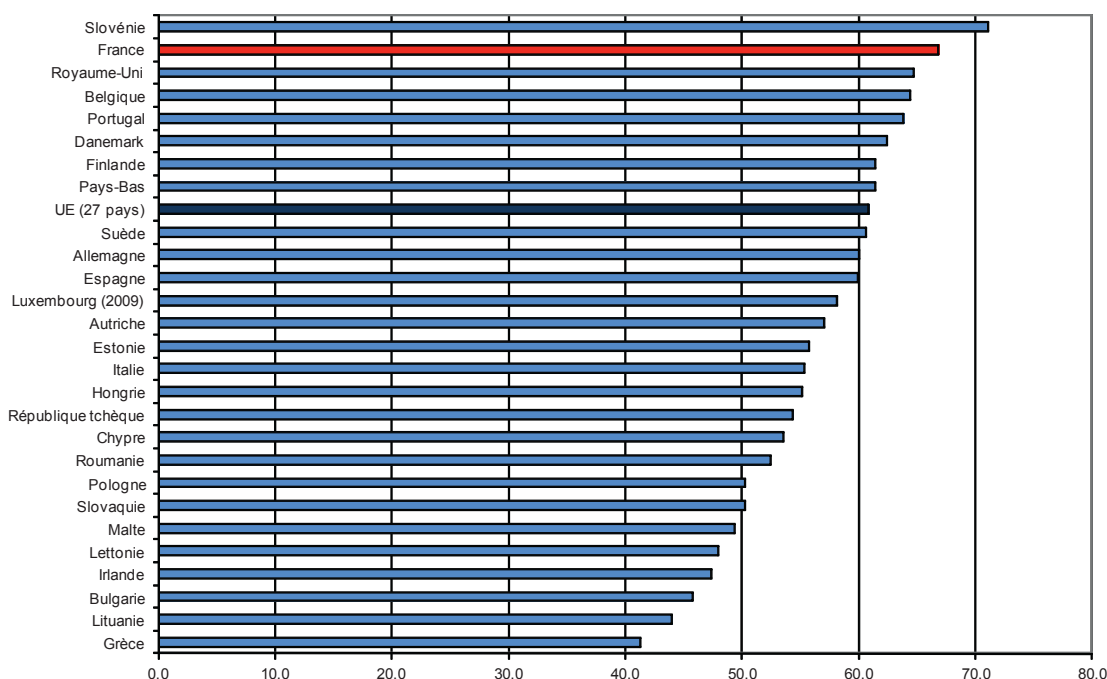
- Jusqu'en 1973, la part des salaires dans la valeur ajoutée fluctue autour de 70 %. La France connaît une période de très forte croissance. Avec un taux de chômage faible, les salaires augmentent et les gains de productivité permettent de maintenir les bénéfices des entreprises.
- De 1973 jusqu'à 1982, les salaires augmentent plus vite que le reste de la valeur ajoutée car la forte hausse des prix qui se développe alors entraîne un accroissement de la rémunération du facteur travail, les salaires étant indexés sur l'inflation. Ce phénomène, conjugué au ralentissement économique lié à la crise, contribue à accroître fortement la part des salaires dans la valeur ajoutée, de 70 % en 1973 à 75 % en 1982.
- De 1983 à 1988, la part des salaires dans la valeur ajoutée diminue de près de 10 points. L'année 1982 marque en effet une rupture : le chômage augmente et une politique de modération salariale est mise en œuvre. La lutte contre l'inflation se traduit par un affaiblissement des mécanismes d'indexation des salaires sur les prix. La rigueur salariale observée jusqu'en 1988 se traduit donc par une réallocation de la valeur ajoutée au profit du

capital. Le partage de la valeur ajoutée est fortement marqué par cette politique et la part des salaires diminue de neuf points en six ans, pour atteindre 66% de la valeur ajoutée.

- Enfin, depuis les années 1990, la répartition de la valeur ajoutée entre salaires et profits reste relativement stable. La part des salaires se situe autour de 65 %, soit un niveau inférieur aux années antérieures aux chocs pétroliers. Toutefois, cette stabilité apparente résulte de deux évolutions de sens contraire : une baisse des cotisations sociales employeurs, d'environ deux points de la valeur ajoutée, compensée par une augmentation des rémunérations brutes.

Dans la période récente, marquée par la crise économique et financière, la part des salaires dans la valeur ajoutée s'est accrue (+ 3 points depuis 2007). Il est encore trop tôt pour dire si cette évolution inaugure une nouvelle tendance ou si elle n'est que la conséquence de la récession de l'année 2009. Cette année là, le recul de la valeur ajoutée a été plus marqué que celui de sa composante salariale, le recul de l'emploi ayant été plus modéré que celui de l'activité.

### Part des salaires dans la valeur ajoutée dans les pays de l'Union Européenne en 2010 (en %)



Source : Eurostat.

Champ : sociétés non financières.

Au sein de l'Union européenne, les salaires représentent en moyenne 61 % de la valeur ajoutée brute des sociétés non financières en 2010. Avec une part des salaires dans la valeur ajoutée de 67 % en 2010, la France fait partie des pays pour lesquels cet indicateur est le plus élevé : elle se situe en deuxième position derrière la Slovaquie et devant le Royaume-Uni. Toutefois, la comparaison entre les niveaux présente des limites : en effet, la valeur ajoutée brute est calculée hors taxes (TVA...), et l'importance des taxes diffère selon les pays.

Une comparaison internationale serait plus particulièrement pertinente sur les évolutions du partage de la valeur ajoutée depuis les années 1960. Cependant, les données disponibles sur le champ des sociétés non financières ne permettent pas de remonter assez loin pour observer ces évolutions dans la plupart des pays européens. Toutefois, de nombreuses analyses descriptives et comparatives des évolutions du partage de la valeur ajoutée en France et dans d'autres grands pays industrialisés ont été réalisées en mobilisant d'autres indicateurs (cf. encadré relatif aux précisions méthodologiques). Ces études montrent que les grandes évolutions observées en France ont été similaires à celle de la plupart des pays avancés : une part salariale à peu près stable dans les années 1960, jusqu'à la crise

du milieu des années 1970 ; une augmentation brutale par la suite ; puis un retournement de tendance au début des années 1980 avec une baisse régulière suivie d'une relative stabilisation. Ce profil d'évolution s'observe plus particulièrement dans les pays d'Europe continentale tandis que les pays anglo-saxons (États-Unis, Royaume-Uni, Canada) ont connu au cours de cette même période des fluctuations de plus faible ampleur.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n°8 :

Le champ étudié est celui des sociétés non financières. Il exclut les entrepreneurs individuels, qui ne perçoivent pas de salaires, les entreprises financières et administrations publiques pour lesquelles ce ratio s'interprète de façon différente. La notion de salaire utilisée pour le calcul inclut les sommes versées au titre de l'intéressement et de la participation. Les évolutions observées sont assez voisines de celles d'un autre indicateur calculé par la Commission européenne : la part des salaires dans l'ensemble de l'économie, corrigée des entrepreneurs individuels.

L'INSEE a choisi de se limiter au champ des sociétés non financières afin de neutraliser deux facteurs d'évolution :

- la baisse observée sur longue période de la part de la valeur ajoutée produite par les entrepreneurs individuels agricoles, liée en particulier à la forte concentration des exploitations agricoles ;
- l'augmentation notable de la part des rémunérations dans la valeur ajoutée du secteur marchand, consécutive à une progression de la salarisation durant les années 1970 et 1980.

Pour aller plus loin, se reporter à :

M. Baghli, G. Cette et A. Sylvain [2003], « Les déterminants du taux de marge en France et quelques autres grands pays industrialisés : Analyse empirique sur la période 1970-2000 », Banque de France, *Notes d'études et de recherche*, n°99.

Ph. Askenazy [2003], « Partage de la valeur ajoutée et rentabilité du capital en France et aux Etats-Unis : une réévaluation », INSEE, *Economie et Statistique*, n°363-364-365.

J.-Ph. Cotis [2009], « Partage de la valeur ajoutée, partage des profits et écarts des rémunérations en France », INSEE.